



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025-06-16BIS
COMITE SYNDICAL DU 24 JUN 2025**

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 18h20, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, en session extraordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de MICHEL Fabrice, Vice-président.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Délégués en exercice : 39 **Délégués présents à l'ouverture de la séance :** 28 **Pouvoirs :** 10

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Agents USTOM présents :

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable Administratif et Financier, LAVILLE Laury, Directeur des Services Techniques, OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction,

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BREILLAT Jacques), THIBEAU Daniel, POIVERT Liliane (pouvoir de ANGELY Jacques) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MIQUEU Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), GRADIT Olivier / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre (pouvoir de BOIDÉ Thierry), REY Jean-Louis, LEGOUTIÈRE Alain, / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande, MAS François, ROBERT Pierre (pouvoir de MARGOUILLE Michel), CELESTE Patricia (pouvoir de BOUDENS David) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MARTY Bruno, MASCOTTO Jean-Louis, MERCIER Bastien, ROCHEREAU Chantal (pouvoir de ARDOUIN Eliam).

Présent n'ayant pas de droit de vote mais porteur d'un pouvoir : SAHRAOUI Marc (pouvoir de PLAT Tristan)

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques (donné pouvoir à POIVERT Liliane), BREILLAT Jacques (donné pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MALAMBIC Benjamin (donné pouvoir à MIQUEU Christophe) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry (donné pouvoir à CHAUMARD Jean-Pierre) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David (donné pouvoir à CELESTE Patricia), GARCIA Miguel (donné pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOUILLE Michel (donné pouvoir à ROBERT Pierre), PLAT Tristan (donné pouvoir à SAHRAOUI Marc) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam (donné pouvoir à ROCHEREAU Chantal), MALANDIT-SALLAUD Christian (donné pouvoir à MICHEL Fabrice).

Absents :

Communauté de communes du Grand St Emilionnais : GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MOTHES Olivier.



Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025 SLOW
ID : 033-253303499-20250624-D20250616BIS-DE

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'USTOM et son arrêté préfectoral de validation du 31 juillet 2020,

Considérant que :

Le bureau de vote est composé du Président de l'USTOM, Monsieur Fabrice MICHEL, et de quatre assesseurs : Madame Liliane POIVERT, Monsieur Alexandre LAMARCHE, REY Jean-Louis, MASCOTTO Jean-Louis

Le Président de séance a proposé de procéder à l'élection du deuxième Vice-Président de l'USTOM et a réalisé un appel à candidatures.

Après appel à candidatures, un délégué s'est porté candidat :

- Monsieur MAS François, Adjoint au maire de Sainte Foy la Grande.

Après audition du candidat, Monsieur Fabrice MICHEL a fait procéder à un vote à bulletins secrets.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fournie par les assesseurs. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 37

A déduire, déclarés nuls : 0

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

A obtenu :

- M. MAS François : 37 (trente-sept) voix

Monsieur MAS François a été proclamé, à l'unanimité, deuxième Vice-Président de l'USTOM

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le Président,

Fabrice MICHEL

